

DÉPARTEMENT
<b>TULLE</b>
CANTON
<b>TULLE</b>
COMMUNE
Secrétariat Général SC

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

## Arrêté portant interdiction d'utiliser l'ensemble des terrains de la Cible et du site de Laval Verdier les samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 en raison des mauvaises conditions météorologiques

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs, rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les terrains de la Cible et du site de Laval Verdier les samedi 9 et dimanche 10 mars 2024,
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation de l'ensemble des terrains de la Cible et du site de Laval Verdier est interdite les samedi 9 et dimanche 10 mars 2024.

**ARTICLE 2 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

TULLE, le 8 mars 2024

Reçu au contrôle de légalité le : 08 MARS 2024

Reçu préf. de l'accuse de réception : 08 MARS 2024

AP38 - 08032024

